

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS_AAN ACTIVITES AQUATIQUES & DE LA NATATION

N° RNCP 36248

Pour consulter la fiche de certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36248/>:



Contexte : Les Activités Aquatiques et de la Natation occupent une place essentielle où les activités aquatiques occupent une place importante dans l'offre sportive et éducative. La présence d'équipements aquatiques, de structures associatives et de collectivités engagées dans l'apprentissage du savoir-nager génère un besoin régulier de professionnels qualifiés.

Située à proximité du littoral méditerranéen et disposant de plusieurs piscines et centres aquatiques constitue un environnement favorable au développement des pratiques aquatiques qu'elles soient éducatives, sportives ou de loisirs.

Dans ce contexte, la formation vise à répondre aux besoins du territoire en formant des éducateurs sportifs capables d'encadrer et d'enseigner les activités aquatiques auprès des publics visés (scolaires, enfants, adultes, publics spécifiques), tout en contribuant aux enjeux de sécurité, de prévention des noyades et de développement de l'activité physique. L'alternance entre centre de formation et structures d'accueil locales permet aux stagiaires de développer des compétences directement mobilisables dans le tissu sportif et éducatif du territoire.

Préambule : La formation du BPJEPS AAN vise à former des éducateurs sportifs qualifiés capables d'encadrer, d'animer et d'enseigner les Activités Aquatiques et de la Natation auprès de publics variés. Ce diplôme d'Etat permet d'exercer dans différentes structures telles que les piscines, centres aquatiques, clubs sportifs ou structure de loisirs. La formation s'appuie sur une alternance entre apports théoriques, mises en situation pédagogiques et périodes en structure professionnelle afin de développer les compétences nécessaires à l'encadrement sécurisé et pédagogique des activités aquatiques.

1. PUBLIC VISE

USAP Formation accueille toute personne souhaitant se former au métier d'éducateur sportif en Activités Aquatiques et de la Natation. L'organisme propose un parcours de formation structuré permettant aux stagiaires d'évoluer au sein de différentes structures d'alternance. Ce dispositif vise à favoriser l'acquisition progressive des compétences professionnelles tout en permettant au stagiaire de développer ses aptitudes dans un cadre sécurisé et professionnalisant.

La formation est ouverte aux publics suivants :

- Les apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- Les sportifs de haut niveau (Pôle France Natation),

L'excellence & la passion d'une équipe, au service de votre réussite !

- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement AIF ou d'un financement individuel,
- Les salariés dans le cadre d'un financement par un OPCO ou d'un contrat de professionnalisation,
- Les salariés en reconversion professionnelle dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation BPJEPS AAN a pour objectif de former des éducateurs sportifs spécialisés dans les activités aquatiques et de la natation, capables d'encadrer et d'animer des activités en milieu aquatique en toute sécurité.

Elle vise à :

- Former des professionnels capables **d'enseigner la natation et d'animer des activités aquatiques pour différents publics,**
- Permettre aux stagiaires de **concevoir, conduire et évaluer des séances pédagogiques en milieu aquatique,**
- Former des éducateurs capables **d'assurer la sécurité des pratiquants et la surveillance des espaces aquatiques,**
- Préparer les futurs professionnels à **intervenir dans des structures sportives, des piscines ou des collectivités territoriales.**

3. DÉROULE DE LA FORMATION

- **Lieu de formation**

Centre de Natation Arlette Franco
142 Avenue Hauts de Canet
66140 CANET EN ROUSSILLON

- Lignes de nages au sein des bassins
- Salles de cours entièrement équipées (Wifi, écran...).

- **Durée et dates**

Session 2026 :

Début de la formation :	12 octobre 2026
Fin de formation :	30 septembre 2027
Heures en centre de formation :	630 heures
Heures en structure d'alternance :	1 020 heures

4. PRÉREQUIS

- Être titulaire du Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)
- Être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques de moins de trois mois
- Attester de la réussite de 400m nage libre en 7 minutes et 40 secondes (maximum)

5. MODALITÉ D'ACCÈS

Une session de formation est ouverte chaque année à compter du 1er septembre, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats inscrits.

L'accès à la formation est soumis au dépôt d'un dossier de candidature complet. Après étude du dossier, le candidat est systématiquement contacté afin de vérifier la motivation, la cohérence du projet professionnel et l'adéquation avec la formation visée.

Le programme de formation ainsi que le planning prévisionnel (ruban pédagogique) sont transmis au candidat pour information.

En cas d'avis favorable, un entretien individuel avec le coordinateur de formation est organisé afin de valider le projet, préciser le parcours éventuel individualisé et confirmer l'inscription.

L'entrée en formation devient définitive après validation du dossier administratif et confirmation du mode de financement.

6. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, tant dans l'accessibilité de nos locaux et des salles de formation, que grâce à l'utilisation de moyens pédagogiques adaptés.

Contactez notre référent handicap, Martin DENIS pour l'étude des adaptations nécessaires :
m.denis@usap.fr

7. COMPÉTENCES VISÉES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Concevoir et organiser des **séances d'apprentissages de la natation adaptées aux différents publics**,
- Animer et encadrer des **activités aquatiques et de la natation dans un cadre sécurisé**,
- Assurer la **surveillance des bassins et la sécurité des pratiquants**,
- Adapter les activités selon **l'âge, le niveau et les capacités des pratiquants**,
- Mettre en œuvre des **situations pédagogiques favorisant l'apprentissage et la progression**,
- Gérer un groupe et favoriser **la motivation et la participation des pratiquants**,
- Participer au **fonctionnement et au développement d'une structure sportive ou aquatique**.

8. PASSERELLES & DÉBOUCHÉS POSSIBLES

Débouchés professionnels

A l'issue de la formation, le diplômé peut exercer dans différents types de structure :

- Piscines publiques gérées par des collectivités territoriales
- Piscines privées ou centres aquatiques
- Clubs sportifs ou centres aquatiques
- Centres de loisirs et structures socio-éducatives
- Structures touristiques (campings, hôtels, clubs de vacances)
- Centre de remise en forme ou d'activités aquatiques (aquagym, aquafitness, etc...)

Les métiers accessibles sont notamment :

- Maître-nageur sauveteur (MNS)
- Educateur sportif des activités aquatiques
- animateur d'activités aquatiques et de natation
- Entraîneur ou éducateur au sein d'un club de natation

L'excellence & la passion d'une équipe, au service de votre réussite !



Passerelles et évolutions possibles

- DEJEPS mention nation course ou perfectionnement sportif (accès à des fonctions d'entraîneur ou de coordination)
- DESJEPS pour accéder à des fonctions d'expertise, d'entraînement de haut niveau ou de direction sportive
- Certificats complémentaires ou formations spécialisées (aquafitness, activités aquatiques adaptées, bébé nageur etc...)
- Titre à Finalité Professionnel Chargé(e) de Développement d'une Structure Sportive Associative (CDSSA)

9. PROGRAMME DÉTAILLÉ



Modules de formation et compétences visées

Compétences visées	Module(s) de formation
Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement d'une structure	Encadrer dans tout lieu et dans toute structure
Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation	Mettre en œuvre un projet d'animation
Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique	Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les champs des activités aquatiques et de la natation
Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation	Démonstration d'aisance technique

Les participants devront valider l'intégralité des blocs de compétences pour valider la certification.



Moyens techniques et pédagogiques

- ☐ Plateforme pédagogique (QUALIFOP, supports formateurs)
- ☐ Salle de cours
- ☐ Ligne de nage
- ☐ Matériel informatique
- ☐ Plateforme de visioconférence : Teams



Méthodes pédagogiques mobilisées

Pédagogie active :

- Cours interactifs en présentiel,
- Cours distanciel et supports numériques,
- Ateliers pratiques de mise en situation pédagogique,
- Travaux en groupe,
- Brainstorming,
- Mobilisation des savoirs acquis en cours sur l'élaboration de projets.



Intitulé des cours et formateurs principaux

Pour le programme complet, nous contacter à :
admin.formation@usap.fr

10. MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Modalité de contrôle des connaissances

Evaluation de l'acquisition des compétences via mises en pratique et exercices pendant la formation.
Evaluation de la formation à chaud par chaque participant.
Certification blanche.



Modalité d'évaluation et de certification

Le diplôme est évalué à travers 4 unités capitalisables (UC) :

- UC 1 & UC 2 : **réalisation d'un dossier** présentant un projet d'animation intégré au projet de la structure, suivi d'une présentation orale de 20 minutes, puis d'un entretien de 40 minutes avec le jury
- UC 3 : **réalisation d'un dossier pédagogique** présentant entre 5 et 10 séances d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique, réalisées en milieu scolaire ou dans une autre structure, dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation ou d'aisance aquatique.

Conditions de mise en situation :

- Durée de la séance dans l'eau : **30 à 40 minutes maximum**
- **8 participants maximum**
- Public ciblé : **enfants âgés de 3 à 7 ans**

- UC 4 :

1^{re} épreuve : Démonstration d'aisance technique comprenant :

- un 100 mètres quatre nages enchaînées (papillon avec ondulation, dos crawlé, brasse et crawl) avec départ plongé, réalisé en 1 minute 50 secondes maximum ;
- un 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7 minutes.

2^e épreuve : mise en situation professionnelle consistant à concevoir et animer une séance d'activités aquatiques orientée forme, santé et bien-être, d'une durée de 20 à 30 minutes maximum, pour 10 participants, suivie d'un entretien oral de 20 minutes.

L'excellence & la passion d'une équipe, au service de votre réussite !

3^{ème} épreuve : QCM de 30 minutes comprenant 30 questions.

11. CONTACTS FORMATION

Responsable du pôle formation : Julien DIDIER
Coordinateur de formation : Mélanie COLLIN
Chargée administrative : Léa CASADEVALL

Contact mail : admin.formation@usap.fr

12. AMÉLIORATION CONTINUE ET GESTION DES RÉCLAMATIONS

Depuis octobre 2020, USAP Formation est certifié Qualiopi ; de ce fait, la qualité et l'amélioration continue de nos formations est le centre de nos préoccupations.

Pour nous signaler toute réclamation/plainte ou suggestion, chaque stagiaire est invité à s'adresser directement au service qualité : qualite.formation@usap.fr

Toutes les réclamations seront enregistrées et traitées dans les meilleurs délais afin de répondre au mieux aux demandes.

13. COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation varie en fonction du statut du bénéficiaire, du parcours individualisé et du mode de financement mobilisé.

À titre indicatif :

- Parcours complet en auto-financement : 9 € net par heure de formation
- Parcours complet avec financement par un opérateur de compétences (OPCO) : 12 € net par heure de formation

Le volume horaire en centre de formation peut être ajusté en fonction des allègements de formation, équivalences, positionnement préalable ou validation des acquis.

USAP Formation accompagne chaque candidat dans l'étude des possibilités de prise en charge, notamment dans le cadre des dispositifs suivants :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de transition professionnelle
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE individuelle ou collective)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Auto-financement ou financement personnel
- Tout autre dispositif mobilisable selon la situation du bénéficiaire

Le coût total de la formation et le reste à charge éventuel dépendent du dispositif de financement retenu et du parcours individualisé.

Un devis personnalisé et détaillé est systématiquement transmis au candidat avant toute inscription, après étude de sa situation et des modalités de prise en charge possibles.

14. STATISTIQUES DE LA FORMATION

Taux de satisfaction :

- 100% en 2024-2025
- 100% en 2023-2024

Taux de réussite :

- 92% en 2024-2025
- 84% en 2023-2024

EN CAS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Je reconnais avoir pris connaissance du présent programme de formation et en accepter les modalités.

Fait à _____, le ____/____/____

Prénom et Nom du bénéficiaire

Signature